



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 30 AVRIL 2026 - 18 H 00- SALLE ROMAIN ROLLAND

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et procède à l'appel.

Sont présents : Nicolas BOURDOUNE, Isabelle CIUDAD-KADI, Gilles TEXIER, Nicole FAULE, Gilles ALCALDE, Louisette DUQUE, Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, David TAUPENOT, Dominique GIRAULT, Claudine LEBON, Denis GUENOT, Chrystèle DABET, Sophie MEFTAH, David DAPOIGNY, Abdoulaye DAMAR, Nicole LOISEAU MONFOURNY, Michaël BARIEZ, Caroline LAMY, Nicolas JEANNOT, Corentin GELOT, Ameline CROUIN, Patrick GUIHO, Dominique MECHIN, Stéphanie COTTON et Michaël Riant.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Hervé RIVIERE et Zaraa DIMPRES ont respectivement donné procuration à M. BOURDOUNE et Mme DUQUE.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Claudine LEBON.

➤ Vote du secrétaire de séance : Unanimité.

Lecture du Procès-Verbal du Conseil municipal du mercredi 15 avril 2026 par Madame Claudine LEBON.

Observations : aucune observation ou remarque n'est émise.

➤ Vote du Procès-Verbal du Conseil municipal du mercredi 15 avril 2026 : Unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE :

- Règlement intérieur du Conseil Municipal :

N. BOURDOUNE : Il convient de soumettre au vote le règlement intérieur du Conseil municipal de ce nouveau mandat. Il traite notamment des réunions du conseil municipal, la périodicité, les convocations, l'ordre du jour, l'accès aux dossiers, les questions orales et écrites, la tenue des séances, qui le préside, le quorum, les procurations, le secrétariat de séance, l'accès et la tenue du public, les débats et vote des délibérations, le déroulement de séance, le rapport d'orientation budgétaire, la suspension de séance, la consultation des électeurs, les votes, les procès-verbaux et compte-rendu, les commissions et comités consultatifs, la composition des commissions, la commission d'appel d'offres, les dispositions diverses qui concernaient la

constitution des groupes d'élus, le droit d'expression, la désignation de délégués dans les organismes extérieurs, le retrait d'une délégation à un adjoint et les éventuelles modifications du règlement.

C. GELOT : Avoir un règlement est une bonne chose, cela permet de cadrer l'ensemble des travaux et c'est dans les textes.

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'une obligation légale.

C. GELOT : Nous sommes par contre surpris sur l'article 5 sur les questions orales puisque cela brime l'expression de l'ensemble des conseillers. Nous sommes tous à même de poser une question allant dans le sens des compétences de notre collectivité. Il est dommage de devoir les soumettre au préalable. On peut tout à fait comprendre que vous ne pouvez pas nous donner tout de suite la réponse, mais au moins laisser le temps, lors des questions diverses, à chaque conseiller municipal d'amener un sujet sur la table.

Le fait qu'il n'y ait pas de débat après, que l'on peut comprendre par rapport au temps, est réducteur. C'est une conception de la démocratie particulière.

N. BOURDOUNE : Il s'agit de la conception de la démocratie de tous les conseils municipaux de France. Cette pratique est reprise dans tous les conseils municipaux. Il ne s'agit pas d'une remise en cause de l'expression des conseillers municipaux. Vous constaterez que la parole est très libre en règle générale. Cela permet surtout de coller à l'ordre du jour. Si nous avons des éléments de réponse à vous fournir, nous vous les fournirons. Cet article permet également la possibilité de différer la réponse au prochain conseil.

C. GELOT : On voit que la parole est assez libre. J'ai d'ailleurs soumis deux questions. Je trouve assez dommage de devoir cadrer à ce point l'expression.

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'une question de forme qui permet d'assurer le bon déroulé de nos échanges sans imposer de restriction.

➤ Vote Règlement intérieur : Unanimité.

- **Désignation d'un membre au Comité de Jumelage :**

N. BOURDOUNE : Lors du Conseil municipal en date du 20 mars 2026, Madame Louisette Duqué a été désignée membre au Comité de Jumelage en qualité de représentante de la collectivité.

Compte tenu de sa qualité de membre du bureau de cet organisme, il est nécessaire de désigner un autre représentant de la collectivité. Nous proposons David Taupenot.

D. TAUPENOT : Je conforme mon intérêt.

➤ Vote Désignation d'un membre au Comité de jumelage : Unanimité.

FINANCES :

- **Information financière : Indemnités des élus en 2025 :**

N. BOURDOUNE : Nous avons mis sur table un document récapitulatif des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués, comme c'est l'usage. Il s'agit juste d'une information.

- **Budget Primitif 2026 :**

N. FAULE : Ce Budget Primitif (BP) est le fruit du travail de l'exécutif et de l'ensemble des services. Il traduit notre volonté d'améliorer notre cadre de vie d'aujourd'hui mais aussi de modifier les structures tournées vers l'avenir. Ce BP 2026 tient compte de la spécificité de la Ville de Clamecy qui porte l'intégralité des charges liées à la centralité, de la baisse des compensations de 235 000 euros, du climat géopolitique, de l'augmentation de trois points de cotisations sociales sans accompagnement ni compensation financière de l'État, qui représente une hausse de 60 000 euros.

- **Affectation anticipée des résultats - Budget Général :**

N. FAULE : Afin de garantir le principe d'équilibre budgétaire, il convient d'affecter par anticipation les résultats du Budget Général. En 2025, sur ordre de la Trésorerie, des écritures de régularisation de crédits-bails pour un montant de 2,1 millions d'euros sont venues majorer nos recettes de fonctionnement ainsi que les dépenses d'investissement.

		Résultat 2025
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	2 308 637,55
	Section d'investissement	-2 257 770,49
Report de l'exercice n-1	Résultat antérieur reporté fonctionnement	581 437,25
	Résultat antérieur reporté investissement	-50 958,43
Total (réalisations + reports)		581 345,88
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	
	Section d'investissement	-30 556,64
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	2 890 074,80
	Section d'investissement	-2 339 285,56
Total cumulé		550 789,24

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	2 308 637,55
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	581 437,25
C - Résultat à affecter	
A+B (hors restes à réaliser)	2 890 074,80
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-2 308 728,92
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	-30 556,64
RAR dépenses	588 633,66
RAR recettes	558 077,02
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT F (= D+E)	-2 339 285,56
AFFECTATION = C	2 339 285,56
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	
G =au minimum, couverture du besoin de financement F	2 339 285,56
2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	550 789,24

➤ Vote Budget Général – Affectation du résultat : Unanimité.

- **Budget Général : Budget Primitif 2026 :**

N. FAULE :

<i>Budget général - BP 2026</i> <i>Vue d'ensemble section de fonctionnement</i>		TOTAL Budget 2025	BP 2026
DEPENSES DE L'EXERCICE		10 349 731,12	7 396 913,83
011	Charges à caractère général	2 531 670,69	2 156 132,00
012	Charges de personnel	3 892 000,00	3 800 586,00
014	Atténuation de produits	140 441,00	62 000,00
65	Autres charges de gestion courante	1 029 565,39	822 147,40
66	Charges financières	110 000,00	97 870,00
67	Charges exceptionnelles	11 500,00	6 000,00
042	Opérations d'ordre	330 000,00	146 500,00
023	Virement à la section d'investissement	2 304 554,04	305 678,43
RECETTES DE L'EXERCICE		10 349 731,12	7 396 913,83
013	Atténuation de charges	132 000,00	30 000,00
70	Produits des services	582 034,60	534 700,00
73	Impôts et taxes	4 356 028,00	4 619 079,00
74	Dotations, participations	2 019 045,00	1 489 725,59
75	Autres prod. de gestion courante	2 285 681,39	157 620,00
76	Produits financiers (sf 762)	11,00	-
77	Produits spécifiques	15 603,25	15 000,00
042	Opérations d'ordre	377 890,63	-
002	Excédent reporté	581 437,25	550 789,24

M57	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BP 26
011	Charges à caractère général	2 531 670,69	2 156 132,00
60	Achats et variations des stocks	1 343 391,61	1 214 100,00
6 042	Achats de prestations de services	359 000,00	280 000,00
60 611	Eau	50 000,00	46 000,00
60 612	Energie, électricité	546 500,00	555 000,00
60 621	Combustibles	8 724,24	22 000,00
60 622	Carburant	38 500,00	45 000,00
60 623	Alimentation	22 517,37	11 000,00
60 631	Fournitures d'entretien	24 000,00	25 500,00
60 632	Fournitures de petit équipement	133 000,00	105 000,00
60 633	Fournitures de voirie	50 000,00	41 500,00
60 636	Habilleme nt et vêtements travail	21 000,00	15 000,00
6 064	Fournitures administratives	6 000,00	7 000,00
6 065	Livres / Disques	13 000,00	9 000,00
6 067	Fournitures scolaires	16 000,00	20 000,00
6 068	autres matières et fournitures	55 150,00	3 000,00
6 078	Achat de marchandises (revendable)	-	29 100,00
61	Services extérieurs	768 419,08	653 082,00
61 221	Crédit-bail mobilier - Matériel roulant	4 800,00	-
61 228	Crédit-bail mobilier - Autres	-	5 300,00
6 132	Locations immobilières	50 500,00	67 000,00
61 351	Locations mobilières - Matériel roulant	63 100,00	62 000,00
61 358	Locations mobilières - Autres	90 000,00	90 000,00
61 521	Terrains	76 500,00	65 000,00
615 221	Entretien et réparations sur bâtiments	105 000,00	35 000,00
615 228	Entretien et réparations sur autres	-	-
615 231	Entretien et réparations sur la voirie	45 660,00	12 000,00
615 232	Entretien et réparations sur les réseaux	21 000,00	17 000,00
61 524	Bois et Forêts	-	-
61 551	Matériel roulant	51 000,00	52 000,00
61 558	Autres biens mobiliers	15 000,00	1 050,00
6 156	Maintenance	101 500,00	122 500,00
6 161	Primes assurances - Multirisques	133 409,08	107 732,00
6 168	Primes assurances - Autres	-	-
617	Etudes & recherches	1 000,00	1 000,00
6 182	Abonnements, documentation générale ou	600,00	500,00
6 184	Versements à des organismes de	9 350,00	15 000,00
6 188	Autres frais divers	-	-

Article 6 042 « Achats de prestations de services » comprend les factures de RESO, de Clean' vit, de blanchisserie et le programme Idylle.

L'article 60 612 comprend les factures d'eau, de gaz et d'électricité sauf l'éclairage public, qui est inscrit à l'article 65 561.

Article 60 621 « Combustibles » correspond au remplissage de la cuve de fioul de l'internat rural en plus de celle de l'ancienne perception.

Article 61 351 « Locations mobilières – matériel roulant » : location de la balayeuse et des locations ponctuelles nécessaires pour le travail des agents ainsi que la location pour l'entretien du terrain de foot.

61 521 « Terrains » : thuyas du parc Vauvert, les terreaux, plantes et arbres dont les agents ont besoin.

N. BOURDOUNE : Une petite précision pour les thuyas du parc Vauvert, il s'agit des thuyas coupés vers les terrains de tennis. Ils étaient dans les lignes et dangereux. Des branches tombaient régulièrement sur les courts de tennis. Cette opération est bénéfique pour tout le monde, notamment les riverains.

N. FAULE : Article 6 156 « Maintenance » : ce sont les contrats de maintenance de nos logiciels, notamment en comptabilité et état civil.

Article 6 184 « Versements à des organismes de formation » : formations de nos agents, qui sont nécessaires pour se maintenir à niveau.

M57	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BP 26
62	Autres services extérieurs	218 920,00	201 150,00
62 261	Honoraires - Médicaux et paramédicaux	250,00	-
62 268	Honoraires - Autres (conseils...)	60 100,00	55 500,00
6 227	Honoraires pour frais d'actes et de	2 000,00	2 000,00
6 228	Honoraires divers (ex-animations)	2 000,00	500,00
6 231	Publicité : Annonces et insertions	5 000,00	3 000,00
6 232	Fêtes et cérémonies	16 000,00	12 000,00
6 233	Foires et expositions	1 000,00	-
6 236	Catalogues et imprimés	10 000,00	7 000,00
6 237	Publications	-	-
6 238	Divers	-	-
6 241	Transports divers	1 500,00	1 000,00
6 247	Transports collectifs du personnel	-	-
6 248	Transports divers	-	-
6 251	Voyages et déplacements	8 270,00	6 000,00
6 261	Frais d'affranchissement	14 000,00	13 500,00
6 262	Frais telecom	45 500,00	44 500,00
627	Services Bancaires et assimilés	1 300,00	3 800,00
6 281	Concours divers (cotisations)	21 000,00	20 350,00
6 282	Frais de gardiennage (Bois et Forêts)	9 000,00	10 000,00
6 284	Redevances pour services rendus	22 000,00	22 000,00
6 288	Autres	-	-
63	Impôts, taxes et versements assimilés	100 940,00	87 800,00
63 512	Taxes foncières	80 120,00	73 800,00
63 513	Autres impôts locaux	-	-
6 353	Impôts indirects	-	-
6 354	Droits d'enregistrement et de timbre	-	-
6 355	Taxes/ redevances sur les véhicules	820,00	500,00
6 358	Autres droits	-	-
6 378	Autres impôts, taxes et versements	20 000,00	13 500,00
012	Charges de personnel	3 892 000,00	3 800 586,00
6 218	Autre personnel extérieur	50 000,00	31 090,00
6 332	Cotisations FNAL	10 000,00	13 040,00
6 336	Cotis CNFPT /centres de gest	70 000,00	74 600,00
Aucun	Personnel titulaire	-	-
64 111	Rémunération principale	1 929 350,00	1 786 490,00
64 112	Supplément familial	-	-
64 113	NBI	24 000,00	26 380,00
Aucun	Personnel titulaire - indemnité inflation	-	-
64 118	Personnel titulaire - Autres indemnités	250 000,00	233 800,00
64 131	Personnel non titulaire - Rémunération	415 000,00	439 760,00
64 132	Supplément familial de traitement et	3 500,00	3 600,00
64 136	Indemnités liées à la perte d'emploi	-	3 330,00
64 138	Personnel non titulaire - Autres indemnités	150,00	200,00
64 161	Contrats emplois jeunes	-	-
64 168	Autres emplois aidés	-	-
6 417	Contrat apprentissage	-	-
6 451	Cotisations à l'URSSAF	400 000,00	427 850,00
6 453	Cotisations aux caisses de retraite	600 000,00	627 410,00
6 454	Cotisations aux ASSEDIC	15 000,00	20 520,00
6 455	Cotisations assurance du personnel	110 000,00	109 586,00
6 456	Versement FNC du suppl fam	3 500,00	1 400,00
6 458	Cotisations aux organismes sociaux	-	530,00
6 474	Versements aux autres oeuvres sociales	-	-
6 475	Médecine du travail, pharmacie	1 500,00	1 000,00
6 478	Autres charges sociales diverses	-	-
6 488	Autres charges	10 000,00	-

Article 62 268 « Honoraires – Autres » : honoraires de la SAFER pour les biens sans maitre, ceux du géomètre et les missions d'adressage de La Poste.

Article 6 232 « Fêtes et cérémonies » : feu d'artifice, gerbes des commémorations, coupes et médailles données aux sportifs.

Article 6 262 « Frais télécom » : baisse due à la rationalisation au plus près des besoins en téléphonie.

Article 63 512 « Taxe foncière » : travail effectué pour ajuster au plus près de la réalité notre portefeuille immobilier.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : baisse liée à la réorganisation, à la rationalisation et à l'optimisation des missions de chacun au sein de la collectivité.

M57	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BP 26
65	Autres charges de gestion courante	1 029 565,39	822 147,40
65 132	Prix (récompenses)	8 600,00	800,00
65 133	Secours d'urgence	1 000,00	-
65 188	Divers - Autres	-	-
65 211	Frais de scolarité	-	1 000,00
65 311	Indemnités de fonction (élus)	109 000,00	115 896,84
65 312	Frais de mission (élus)	-	-
65 313	Cotisations de retraite (élus)	5 000,00	15 694,56
65 315	Formation des élus	2 500,00	2 500,00
653 172	Cotisations au fonds de financement de	55,00	55,00
65 372	Cotisations au fonds de financement de	-	-
6 541	Admissions en non valeurs	20 000,00	13 000,00
6 542	Charges éteintes	1 000,00	8 000,00
6 553	Service d'incendie (SDIS)	202 000,00	231 201,00
65 542	Compensation au titre de l'article L. 5217-	-	-
65 561	Contributions aux organismes de	70 900,00	77 000,00
6 558	Autres dépenses obligatoires	-	-
65 568	Autres contributions	24 000,00	28 200,00
6 561	Participation aux organismes de	2 500,00	-
65 733	Subvention de fonctionnement aux	-	-
657 361	Collectivité de rattachement (Caisse des	4 000,00	1 600,00
657 363	CCAS	85 000,00	85 000,00
65 748	Subventions de fonctionnement aux autres	175 000,00	170 000,00
65 818	Redevances pour brevets & licences	11 950,00	14 200,00
65 821	Déficit des budgets annexes à caractère	282 567,34	56 000,00
6 577	Remises gracieuses	286,48	-
6 583	Intérêts moratoires	-	-
65 888	Autres charges diverses	24 206,57	2 000,00
014	ATTENUATIONS DE CHARGES	140 441,00	62 000,00
7 391 112	Degré taxe d'habitation logement vacants	21 600,00	20 000,00
739 221	Reversement FNGIR	-	-
7 398	Reversements, restitutions et	-	-
7 392 221	Fonds de péréquation (FPIC)	53 541,00	42 000,00
73 952	Fraction compensatoire de la CVAE	-	-
7 498	Autres reversements sur dotations et	65 300,00	-
66	Charges financières	110 000,00	97 870,00
66 111	Intérêts des emprunts	95 000,00	84 870,00
66 112	ICNE (Intérêts Courus Non Echus)	-	-
6 618	Intérêts des autres dettes	15 000,00	13 000,00
6 688	Autres charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	11 500,00	6 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	11 500,00	6 000,00
042	Opérations d'ordre entre sections	330 000,00	146 500,00
6 811	Dotation aux amortissements des	150 000,00	146 500,00
6 817	Dotation et provision pour dépréciation	180 000,00	-
023	Virement section de fonctionnement vers	2 304 554,04	305 678,43
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		10 349 731,12	7 396 913,83

Article 65 132 « Prix » : prix de la Descente bidon.

Article 65 211 « Frais de scolarité » : frais de scolarité d'un enfant en classe ULIS à l'école Albert Camus.

Article 65 561 « Participation aux organismes de regroupement » : éclairage public qui est payé au SIEEEN, qui gère la maintenance et le remplacement des lumières.

Je voulais aussi vous communiquer une information au sujet de l'éclairage public. En 2020, l'éclairage public nous a coûté 108 191,27 euros TTC. En 2025, la facture s'élevait à 40 053,33 euros, soit une économie de 68 137,94 euros.

Article 6 811 « Dotation aux amortissements » représente une charge en fonctionnement, mais une recette en investissement.

D. MECHIN : Toutes les sommes du budget 2025 sont en arrondi. Est-ce qu'il est terminé ou non ?

N. BOURDOUNE : Comme vous le voyez sur les documents qui vous sont proposés, il est inscrit « Budget Primitif 2025 ». Nous ne sommes pas encore sur le Compte Administratif, qui sera validé à la fin et indiquera la réalité des dépenses effectuées.

D. MECHIN : Si je comprends bien, on n'a aucune base réelle sur 2025.

N. BOURDOUNE : Si, nous avons une base. Début 2025, nous avons voté un budget sincère, équilibré qui envisageait un certain nombre de dépenses. Ensuite, nous avons eu un réalisé que nous validerons. Nous nous sommes basés sur un réalisé estimé ainsi que sur l'estimation de notre projet et la manière de réorganisation de nos services pour construire le Budget Primitif 2026. Rien ne change depuis 2008.

N. FAULE : Je passe aux recettes de fonctionnement.

Article M57	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BP26
70	Produits de gestion courante	582 034,60	534 700,00
7 018	Ventes de produits finis	40 000,00	38 000,00
7 021	Vente de récoltes (Régie agricole)	4 000,00	4 000,00
7 022	Coupes de bois	87 259,00	25 000,00
7 023	Menus produits forestiers	1 500,00	
70 311	Concessions dans le cimetière	6 000,00	6 000,00
70 312	Red. taxes funéraires	-	
70 322	Droits de stationnement et de location sur les ports	-	
70 323	Redevance occup.dom.pub	6 620,00	4 500,00
7 035	Locations de droits chasse et pêche	3 000,00	3 000,00
7 062	Redevances et droits des services culturels (EEAHNVY - Ecole d'Enseignement Artistique du Haut Nivernais Val d'Yonne - 311)	-	
7 062	Redevances et droits des services culturels (Médiathèque - 313)	3 500,00	2 700,00
7 062	Redevances et droits des services culturels (Musée - 314)	14 000,00	16 000,00
7 062	Redevances et droits des serv de loisirs (régie culturelle)	4 000,00	500,00
7 062	Régie publicitaire	-	30 000,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (cinéma - 317)	150 000,00	140 000,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (piscine - 323)	27 000,00	35 500,00
70 632	Redevances et droits des serv de loisirs (camping - 02023)	76 555,60	80 000,00
7 067	Redevances et droits serv. périscolaires (cantine / garderie)	115 000,00	110 000,00
7 083	Locations diverses	350,00	1 000,00
70 841	Remboursement de frais par les budgets annexes (masse salariale)	9 000,00	7 500,00
70 848	Location salle po + régisseur son	2 750,00	3 000,00
708 722	Remboursement de frais par les budgets annexes	11 500,00	6 000,00
70 878	Autres produits	-	22 000,00
7 088	autres produits activités annexes	20 000,00	
73	Impôts et taxes	4 356 028,00	4 619 079,00
73 111	Contributions directes (TFB -TFNB - CFE)	3 285 577,00	3 270 000,00
73 113	Taxe sur Surfaces Commerciales (TASCOM)	38 676,00	38 614,00
73 114	Imposition Forfaitaire Entreprises de Réseaux (IFER)	54 989,00	55 705,00
73 118	Autres contributions directes	69 059,00	18 000,00
7 318	Rôles supplémentaires (droits de places taxis)	550,00	550,00
73 211	Attribution de compensation (CPS)		331 507,00
73 221	Fonds national garantie individuelle de ressources (FNGIR)	552 000,00	552 187,00
732 221	Fonds péréquation fiscale	38 000,00	38 000,00
73 154	Droits de place	19 880,00	20 000,00
73 158	Droits de stationnement	-	1 000,00
7 338	Autres taxes	-	
7 352	Fraction compensatoire de CVAE	211 784,00	213 516,00
73 172	Taxe de séjour	-	
73 123	Taxes additionnelles aux droits de mutation	85 000,00	80 000,00
738	Autres impôts et taxes	-	

Article 7 018 « Ventes de produits finis » : ventes de confiseries du cinéma et de la boutique du camping.

Article 7 022 « Coupes de bois » : estimations de l'ONF (Office National des Forêts). L'écart entre 2025 et 2026 s'explique par une régénération nécessaire de nos bois par l'ONF.

Article 70 841 « Remboursement de frais par les budgets annexes (masse salariale) » : Budget transport.

Article 708 722 « Remboursement de frais par les budgets annexes » : Budget eau.

Chapitre 73 « Impôts et taxes » : la majorité des sommes inscrites nous sont communiquées par l'État.

Article 73 211 « Attribution de compensation (CPS) » : taxe reversée par l'intercommunalité. En 2025, cette taxe était affectée au compte 748 388, ce qui explique que l'article 73 211 est vide dans la colonne 2025.

Article M57	Libellé	TOTAL BUDGET 2025	BP26
74	Dotations, subv. part.	2 019 045,00	1 489 725,59
74 111	DGF - Dotation Globale de Fonctionnement forfaitaire	484 709,00	405 000,00
741 121	DGF - Dotation de solidarité rurale	266 604,00	275 000,00
742	Dotation élu local	160,00	
744	FCTVA sur dépenses de fonctionnement	15 000,00	15 000,00
743	Dotation spéciale instituteurs	-	
74 711	Participation de l'Etat : contrat emploi jeunes	-	
74 718	Participations de l'Etat - Autres	31 833,00	565,00
7 472	Participations de la Région BFC	20 000,00	-
7 473	Participations du Département de la Nièvre	25 000,00	15 111,59
74 748	Participation des autres communes	59 000,00	59 000,00
74 758	Participations des autres groupements	-	
747 818	Participations d'autres organismes	93 746,00	123 154,00
747 888	Participations d'autres organismes - Autres (dt 2024 : sponsoring THE BLAZE)	980,00	26 000,00
748 311	Compensation des perte de bases d'imposition de la CET	-	
748 312	Dotation compensation réforme TP (DCRTP)	234 594,00	126 395,00
748 315	Compensation perte bases d'IFER	-	
74 832	Etat - Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE)	91 416,00	132 000,00
74 833	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières	347 170,00	303 000,00
7 484	Dotation forfaitaire de recensement	7 833,00	-
74 835	Etat - Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	-	
74 836	Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	-	
7 485	Etat - Dotation pour les titres sécurisés	10 000,00	9 500,00
748 388	Autres attributions de péréquation et de compensation - Autres	331 000,00	-
74 888	Autres attributions et participations - Autres	-	
013	Atténuations de charges	132 000,00	30 000,00
629	Rabais remise	-	
6 419	Rembt charges personnel	132 000,00	30 000,00
6 459	Rembt charges Sécurité Sociale	-	
648	Rbt fonds CPA	-	
75	Autres produits de gestion courante	2 285 681,39	157 620,00
752	Revenus des immeubles	108 504,00	115 000,00
755	Dédits et pénalités perçues	3 420,00	3 500,00
756	Libéralités reçues	-	
75 813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	300,00	
7 584	Recouv sur créances adm, non valeur	676,00	
7 588	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	75 000,00	39 120,00
75 888	Autres produits de gestion	2 097 781,39	
77	Produits spécifiques	15 603,25	15 000,00
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	15 603,25	15 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	-	
76	Produits financiers	11,00	-
761	Produits de participations	11,00	
042	Opérations d'ordre	377 890,63	-
777	Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (= reprises de subventions)	377 890,63	
	Résultat de fonctionnement reporté	581 437,25	550 789,24
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 349 731,12	7 396 913,83

Article 747 818 « Participation d'autres organismes » : les prestations de service ordinaire, la cantine à 1 € et la CAF.

Article 748 312 « Dotation compensation réforme TP », article 74 832 « Etat – Compensation au titre de la Contribution Economique Territoriale (CFE et CVAE) » et article 74 833 « Etat – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières » : sommes communiquées par l'État.

Article 752 « Revenu des immeubles » : revenus de nos immeubles dont les recettes de l'internat rural.

Il convient également de se prononcer sur le principe de fongibilité des crédits. Cette dernière nous permet d'effectuer des virements à l'intérieur des chapitres dans la limite des crédits votés sans recourir à une nouvelle délibération.

C. GELOT : Vous nous demandez de voter le budget dans son ensemble ou juste la section de fonctionnement ?

N. FAULE : Nous allons tout voter en même temps. Je passe donc à la section d'investissement.

Budget général - BP 2026 Vue d'ensemble section d'investissement		Total budget 2025 dont RAR 2024 & affectation résultat	BP 2026 Prévisionnel (yc RAR et affectation résultat)
DEPENSES		4 618 548,70	4 165 377,26
001	Déficit reporté	50 958,43	2 308 728,92
040	Opérations ordre budgétaire	377 890,63	-
23	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	200 000,00	
041	Programmes d'investissement	200 000,00	
192	Plus-ou-moins values sur cessions immobilières		
1641	Emprunt et dettes assimilées	440 000,00	456 800,00
1676	Dettes envers locataires/acquéreurs	2 074 309,28	
23	Programmes d'investissement	847 699,57	811 214,68
23	Restes A Réaliser (RAR)	427 690,79	588 633,66
RECETTES		4 610 548,70	4 165 377,26
040	Opérations d'ordre budgétaires - Immobilisations	150 000,00	146 500,00
041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	484 047,87	
024	Opérations de cessions immobilières (prévision)	144 000,00	36 500,00
021	Prélèvement section fonctionnement (autofinancement)	2 405 054,04	305 678,43
10222	Dotations, Fonds divers et réserves (FCTVA)	192 500,00	200 000,00
10226	Taxe d'aménagement	4 600,00	4 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (Affectation de résultat)	72 348,77	2 339 285,56
13	Subventions d'investissement	362 926,11	310 081,78
13	Restes A Réaliser (RAR)	406 300,45	320 077,82
1641	Emprunt et dettes assimilées	388 771,46	503 253,67

Budget général Programmes d'investissement	Dépenses			Recettes	
	BP 2025	RAR 2025	BP 2026	RAR 2025	BP 2026
Programmes d'investissement courants					
Bois communaux	14 000,00		9 592,00		
Bâtiments communaux	65 000,00		62 000,00		
Aménagements terrains communaux (cimetière)	15 000,00		20 000,00		
Voirie communale	32 100,00		112 500,00	11 971,00	24 000,00
Achat de matériel	52 885,00		44 700,00		
Fonds Façades	10 000,00		20 000,00		
Restauration et Achats d'œuvres	10 311,61				
Achat de biens immobiliers		59 000,00			-
Programmes d'investissements en cours					
Eglise de Bethléem	384 000,00	320 000,00	20 000,00	160 262,02	
Bâtiment rue du gd marché / llot de fraîcheur	16 800,00	81 943,74		65 765,80	
Pumptrack			207 600,00		138 400,00
Trottoirs végétalisés			160 922,68		107 281,78
Cinéma			38 800,00		29 100,00
Place des promenades	23 500,00		6 000,00		
Baignade Tambourinette	5 014,29				
Régie agricole communale	24 000,00	8 689,92	33 000,00	3 600,00	
Internat rural	114 000,00	119 000,00	-	78 479,00	
Immeuble Place Saint-Jean_Sécurisation façade	48 000,00		27 120,00		11 300,00
Piscine			35 900,00		
Gradins gymnase Alain Colas			13 080,00		
TOTAL	814 610,90	588 633,66	811 214,68	320 077,82	310 081,78

Achat de matériel : acquisition de tables, d'une mallette de contrôle, d'ordinateurs et des équipements pour nos écoles : fours de remise en température, tablettes et jeux en extérieur.

C. GELOT : Je tenais à saluer le travail des services pour la qualité des documents fournis et des échanges en commission sur les questions techniques.

Est-ce que vous pouvez nous préciser quelles sont vos priorités dans ce budget dans le contexte contraint que vous avez développé ?

N. BOURDOUNE : La maîtrise des dépenses, tout euro dépensé est réfléchi, malgré les contraintes liées à l'actualité internationale comme précisé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), ainsi que le maintien d'un niveau de services adaptés aux besoins de la population tout en travaillant sur l'amélioration de notre cadre de vie.

C. GELOT : Quelle est la place que vous accordez à l'une des préoccupations premières des Clamecycois comme la sécurité ou la tranquillité publique ?

N. BOURDOUNE : C'est une préoccupation majeure des personnes de votre sensibilité. Mais, comme nous vous l'avons fait remarquer lors du ROB, la situation à laquelle Clamecy est confrontée est relativement apaisée du point de vue des services de gendarmerie avec qui nous travaillons en très bonne intelligence.

Par ailleurs, nous avons deux policiers municipaux. Nous avons demandé plusieurs habilitations afin d'améliorer leur matériel pour plus de sécurité. En même temps, des démarches sont en cours pour traiter les « trous dans la raquette » de la vidéoprotection, en lien avec un gendarme référent depuis plus d'un an, afin de couvrir l'ensemble des points sensibles de Clamecy par notre parc de vidéoprotection.

C. GELOT : Vous confirmez donc que la sécurité et la tranquillité publique ne font pas partie des priorités de ce budget.

N. BOURDOUNE : Pourquoi ?

C. GELOT : Vous n'engagez pas d'élément supplémentaire concret pour lutter contre ce phénomène.

N. BOURDOUNE : Je n'ai pas dit cela. Nous investissons sur des éléments de vidéoprotection. Nous n'allons pas recruter cinq nouveaux policiers municipaux et n'allons pas non plus les armer. Nous sommes sur des éléments budgétaires contraints. Vous avez parfois souligné que le chapitre 012 – « Charges de personnel » était trop important.

Les policiers municipaux coûtent cher. Les communes se les arrachent. Nous avons une gendarmerie efficace et deux policiers municipaux, les effectifs sont considérés comme étant adaptés et suffisants tant du point de vue de la gendarmerie que du notre.

C. GELOT : Vos réponses confirment nos inquiétudes. À notre sens, vous n'arrivez pas à dégager de priorité claire. Il n'y a pas de hiérarchisation, pas de vision et pas de cap clairement assumé. Des sujets fondamentaux pour les Clamecycois ne sont pas évoqués du tout.

Ce budget s'inscrit dans la continuité des précédents. À quelques milliers d'euros près, vous auriez pu nous proposer le même l'année dernière et le même l'année prochaine. Il n'y a pas de remise en question ou de prise en compte de l'expression des électeurs lors des dernières élections ou des sujets évoqués lors de la campagne.

N. BOURDOUNE : Il n'y a pas de prise en compte de vos positions telles que vous les avez évoquées dans votre campagne. Il y a la prise en compte des éléments portés lors de notre campagne.

C. GELOT : Bien sûr, mais il y a la prise en compte des priorités des Clamecycois. Cela a été relevé par la presse et par un certain nombre de Clamecycois. On a suffisamment été sur le terrain pour se rendre compte que c'étaient des sujets qui revenaient de manière récurrente.

C'est une gestion au fil de l'eau, tournée sur le court terme et pas sur le moyen et le long terme. Il faut gérer le quotidien mais aussi se projeter pour développer notre collectivité et pallier les baisses de dotations. Comme j'avais déjà interrogé sur l'autofinancement des investissements à 300 000 euros, cela nous semble totalement incohérent au regard du volume total du budget et il nous semble dangereux de financer les investissements par de l'emprunt. Cette année encore, vous devez faire un emprunt d'équilibre de près de 500 000 euros pour équilibrer les ressources et financer ces projets. Les contraintes budgétaires que vous évoquez, à hauteur de 235 000 euros, ne sont pas nouvelles. Ces éléments sont connus depuis plusieurs années, qui commencent à être récurrentes. On pense qu'il aurait fallu une anticipation plus forte et des choix d'économies plus structurants pour réaliser un budget un peu plus adapté.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce BP 2026. Mais, pour les années à venir, nos remarques soient prises en compte. Nous ne demandons qu'à être convaincus pour voter celui de l'an prochain.

N. BOURDOUNE : Vos remarques seront entendues, mais votre vision politique ne sera pas partagée. Je peux vous l'assurer. Un budget au fil de l'eau dans la Cité des flotteurs me semble particulièrement adapté.

- Vote Budget Général : Budget Primitif 2026 : Majorité (3 votes contre : C. GELOT, A. CROUIN et P. GUIHO, 3 abstentions : D. MECHIN, S. COTTON et M. Riant).

- **Budget annexe Eau : affectation anticipée des résultats**

N. FAULE :

		Résultat 2025
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	29 417,59
	Section d'investissement	103 769,42
Report de l'exercice n-1	Résultat antérieur reporté fonctionnement	250 561,36
	Résultat antérieur reporté investissement	-134 946,28
Total (réalisations + reports)		248 802,09
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	
	Section d'investissement	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	279 978,95
	Section d'investissement	-31 176,86
Total cumulé		248 802,09

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	29 417,59
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou – (déficit)	250 561,36
C - Résultat à affecter	
A+B (hors restes à réaliser)	279 978,95
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-31 176,86
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00
RAR dépenses	0,00
RAR recettes	0,00
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT F (= D+E)	-31 176,86
AFFECTATION = C	31 176,86
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G =au minimum, couverture du besoin de financement F	31 176,86
2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	248 802,09

➤ Vote affectation anticipée des résultats – Budget Eau : Unanimité.

- **Budget annexe Eau : Budget Primitif 2026 :**

N. FAULE :

Budget eau - Vue d'ensemble de fonctionnement	Total budget 2025	BP 2026
DEPENSES DE L'EXERCICE	850 461,36	927 444,89
011 Charges à caractère général	286 345,00	282 342,54
012 Charges de personnel	60 600,00	48 208,00
65 Autres charges de gestion courante	205,00	180,00
66 Charges financières	34 075,00	23 561,09
67 Charges exceptionnelles	239 755,00	292 053,86
042 opérations d'ordre	211 220,36	100 000,00
023 Virement à la section d'investissement	18 261,00	181 099,40
RECETTES DE L'EXERCICE	850 461,36	927 444,89
70 Produit de la surtaxe	215 275,00	205 276,00
74 Dotations, participations	361 425,00	450 173,80
75 Autres prod. de gestion courante	-	-
013 Atténuation de charges	-	-
76 Produits financiers (sf 762)	-	-
77 Produits exceptionnels	-	-
042 Opérations d'ordre	23 200,00	23 193,00
002 Excédent reporté	250 561,36	248 802,09

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Total budget 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	286 345,00	282 342,54
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	4 200,00	4 200,00
6063	Fournitures d'entretien et petit équipement	250,00	250,00
6064	Fournitures administratives	50,00	50,00
6066	Carburants	550,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	-	50,00
612	Redevances de crédit-bail	5 580,00	6 500,00
61523	Entretien, Réparations réseaux	190 000,00	180 000,00
6155	Entretien et réparations	200,00	100,00
616	Primes d'assurances	850,00	1 102,54
617	Etudes et recherches	74 000,00	76 000,00
618	Divers, abonnements	150,00	125,00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	9 215,00	12 165,00
625	frais de déplacements missions et réceptions	300,00	300,00
626	Frais postaux et télécom	300,00	300,00
6288	Autres	700,00	700,00
012	Charges de personnel	60 600,00	48 208,00
6332	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	-	164,00
633	Impôts, taxes, versements (autres organismes)	1 500,00	-
6336	Cotisations CNFPT et CGFPT	-	1 017,00
6410	Rémunérations principale	40 000,00	32 913,00
6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	17 000,00	12 724,00
6459	cotisations assedic	-	-
647	Autres charges sociales	1 100,00	-
648	Autres charges de personnel	1 000,00	1 390,00
65	Autres charges de gestion courante	205,00	180,00
6518	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires	200,00	180,00
6588	Autres	5,00	-
66	Charges financières	34 075,00	23 561,09
66111	Intérêts des emprunts	34 000,00	23 561,09
66112	ICNE - Intérêts Courus Non Echus	75,00	-
67	Charges exceptionnelles	239 755,00	292 053,86
6718	PSE	147 330,00	291 030,00
6743	COS	92 425,00	1 023,86
042	Opérations d'ordre de section à section	211 220,36	100 000,00
6811	Dotations amortissements	104 000,00	100 000,00
6815	Dotations aux provisions pour risques d'exploitation	107 220,36	-
	Sous-total Dépenses de fonctionnement	832 200,36	746 345,49
22	Dépenses imprévues		
023	Autofinancement (virement de section de la fonctionnement vers la section d'investissement)	18 261,00	181 099,40
	TOTAL DES DEPENSES	850 461,36	927 444,89

Article 617 « Etudes et recherches » : frais analyses relatives aux reliquats azotés et analyses mensuelles des captages d'eau potable du Foulon, de Surgy et de Brinon.

Article 622 « Rémunérations d'intermédiaires et honoraires » : CTEC (Contrat Territoire Eau et Climat) signé entre Clamecy, Brinon, le SIAEP Bourgogne Nivernaise et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour les stratégies de préservation de la ressource en eau et l'étude du bilan des PSE (Paiements pour Services Environnementaux) qui sera réalisée par un bureau extérieur ainsi que la préfiguration d'un nouveau dispositif d'arbitrage et d'approbation de l'AESN. Dans un an, l'AESN ne participera plus qu'à hauteur de 80 % des PSE, contre 100 % actuellement.

Article 6 718 « PSE » : jusqu'à présent, nous avons 20 agriculteurs qui participaient au dispositif PSE. Deux nouveaux agriculteurs intègrent ce dispositif en 2026.

BP 2026 RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Total budget 2025	BP 2026
70	Ventes de produits fabriqués, prest. services	215 275,00	205 276,00
7011	Eau	-	
70128	Autres taxes et redevances	215 000,00	205 000,00
7078	Autres marchandises	-	
70878	Produits des activités annexes	275,00	276,00
72	Production immobilisée	-	
		-	
74	Subventions d'exploitation	361 425,00	450 173,80
74	Participations des collectivités	7 200,00	12 000,00
	Autres subventions d'exploitation (AESN) - PSE	238 730,00	291 030,00
	AESN - analyses et prestations	75 172,00	54 431,00
	AESN - poste animateur (80%) + forfait frais de fonctionnement	23 720,00	56 712,80
	AESN - étude schéma directeur	-	
	AESN - étude évaluation PSE	16 603,00	36 000,00
747	Reprise de subvention	-	-
748	Subvention AESN	-	-
75	Autres produits de gestion courante	-	
76	Produits financiers	-	
77	Produits exceptionnels	-	
771	Produit exceptionnel sur opération de gestion	-	
773	Mandats annulés	-	
775	Produits des cessions d'éléments d'actif	-	
042	Opérations ordre entre sections	23 200,00	23 193,00
777/747	Quote-part des subventions d'inv	23 200,00	23 193,00
778	Autres produits exceptionnels	-	
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	
79	Transferts de charges	-	
709	Rabais, remises sur services	-	
6419	Remboursements sur rémunérations	-	
013	Remb. sur charges de SS et de prévoyance	-	
002	Excédents antérieurs reportés	250 561,36	248 802,09
	TOTAL DES RECETTES	850 461,36	927 444,89

Article 70 128 « Autres taxes et redevances » : vente d'eau potable aux habitants de Clamecy et aux communes extérieures.

Budget eau - Vue d'ensemble d'investissement		Total budget 2025	BP 2026
DEPENSES		259 146,28	208 263,86
001	Déficit reporté	134 946,28	31 176,86
040	Subv inscrites cpte de résult	23 200,00	23 193,00
16	Remboursement capital	101 000,00	98 674,94
20	Etude	-	-
215	Travaux divers	-	55 219,06
23	Programmes travaux	-	-
040	Opérations patrimoniales	-	-
RECETTES		259 146,28	351 027,30
002	Excedent reporté	-	-
10222	FCTVA	-	-
1068	Affectation résultat	134 946,28	31 176,86
13	Subventions	-	36 812,04
16	Emprunts	-	-
2763	Créances sur collectivité publique	1 939,00	1 939,00
040	Dotation amortissement	104 000,00	100 000,00
021	Prélèvement de la section de fonctionnement	18 261,00	181 099,40

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		Total budget 2025	BP 26
001	Déficit antérieur reporté	134 946,28	31 176,86
040	Subventions d'investissement	23 200,00	-
1391	Subvention d'invest. insc au compte de résultat	23 200,00	-
14	Prov. réglem. et amortis. dérogatoires	-	-
15	Prov. pour risques et charges	-	-
16	16 Emprunts et dettes assimilées	101 000,00	98 674,94
1641	Emprunts CDC	101 000,00	98 674,94
20	Immobilisations incorporelles	-	-
203	frais études et recherches	-	-
21	Immobilisations corporelles	-	55 219,06
211	Terrains	-	-
212	Agencements et aménagements de terrains	-	-
213	Constructions	-	-
214	Constructions sur sol d'autrui	-	-
215	Instal tech. matériel et outillage industriels	-	-
21561	Travaux divers	-	55 219,06
22	Immobilisations mises en concession	-	-
23	Immobilisations en cours	-	-
2312	Terrains	-	-
2313	unité de traitement (bâtiment)	-	-
2315	Installations, matériels et outillages techniques	-	-
	traitement de l'eau (canalisations)	-	-
2318	Autres immobilisations corporelles	-	-
238	Avanc. et acompt. versés sur com. d'immob.	-	-
26	Particip. et créances rattachées à des part.	-	-
27	Autres immo financières	-	-
29	Provis. pour dépréc. des immobilisations	-	-
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-
49	Provis. pour dépréc. des comptes de tiers	-	-
59	Provis. pour dépréci. des comptes financ.	-	-
040	Opérations patrimoniales	-	23 193,00
003	Dépenses imprévues	-	-
TOTAL DES DEPENSES		259 146,28	208 263,86

Article 1 641 « Emprunts CDC » : remboursements des différents emprunts.

Article 21 516 « Travaux divers » : remplacement de canalisations rue des récollets et ruelle des loups.

C. GELOT : Quelle distance représente 55 000 euros de canalisations ?

N. FAULE : 58 mètres linéaires pour la ruelle des loups et 212 mètres linéaires pour le vieux chemin de Oisy.

RECETTES D'INVESTISSEMENT		Total budget 2025	BP26
002	Excédent antérieur reporté	-	
10	Apports, dotations et réserves	134 946,28	31 176,86
10222	FCTVA	-	
1068	Résultat affecté	134 946,28	31 176,86
13	Subventions d'investissement	-	36 812,04
131	Subventions d'équipement	-	
13111	AESN	-	36 812,04
14	Prov. réglem. et amortis. Dérog	-	
15	Provisions pour risques et charges	-	
16	Emprunts et dettes assimilées	-	
164	Avance agence de l'eau	-	
1641	Emprunt	-	
20	Immobilisations corporelles	-	
21	Immobilisations incorporelles	-	
211	Terrains	-	
212	Agencements et aménagements de terrains	-	
213	Constructions	-	
214	Constructions sur sol d'autrui	-	
215	Instal techn, matériel et outillage industriels	-	
217	Matériel spécifique d'exploitation	-	
218	Autres immob corporelles	-	
2315	Recouvrt TVA / travaux	-	
22	Immobilisations mises en concession	-	
26	Particip. et créances ratt à des parti.	-	
27	Autres immo financières	1 939,00	1 939,00
2763	Créances s/collectivités publiques	1 939,00	1 939,00
040	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	
28	Amortissements des immob.	104 000,00	100 000,00
2813	Constructions	43 000,00	43 000,00
28031	Constructions sur sol d'autrui	9 000,00	9 000,00
28156	Instal tech. matériel et outillage industriel	52 000,00	48 000,00
021	Autofinancement complém. de la section d'inv.	18 261,00	181 099,40
TOTAL DES RECETTES		259 146,28	351 027,30

Article 13 111 « AESN » : subvention équivalente à 80 % pour le remplacement des canalisations.

Article 2 763 « Créances collectivités publiques » : remboursement de l'emprunt par la commune de Ouagne concernant le changement d'une canalisation reliant le réservoir du Plessis jusqu'à la commune de Ouagne.

Tout comme pour le Budget Général, nous allons également voter pour le principe de fongibilité des crédits.

➤ Vote Budget annexe Eau – BP 2026 : Unanimité.

- **Budget annexe Transport : affectation anticipée des résultats :**

N. FAULE :

		Résultat 2025
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	197 597,62
	Section d'investissement	-171 448,91
Report de l'exercice n-1	Résultat antérieur reporté fonctionnement	-145 713,06
	Résultat antérieur reporté investissement	14 231,83
Total (réalisations + reports)		-105 332,52
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	
	Section d'investissement	52 479,16
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	51 884,56
	Section d'investissement	-104 737,92
Total cumulé		-52 853,36

RESULTATS DE FONCTIONNEMENT	
A - Résultat de l'exercice	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	197 597,62
B - Résultats antérieurs reportés	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou – (déficit)	-145 713,06
C - Résultat à affecter	
A+B (hors restes à réaliser)	51 884,56
D - Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	-157 217,08
R 001 (excédent de financement)	
E - Solde des restes à réaliser d'investissement	52 479,16
RAR dépenses	68 874,34
RAR recettes	121 353,50
EXCEDENT / BESOIN DE FINANCEMENT F (= D+E)	-104 737,92
AFFECTATION = C	51 884,56
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G =au minimum, couverture du besoin de financement F	51 884,56
2) H - Report en fonctionnement R 002 (C hors RAR - G)	0,00

➤ Vote Affectation reprise anticipée des résultats – Budget Transport : Unanimité.

- **Budget annexe Transport : Budget Primitif 2026 :**

N. FAULE :

Budget transport - Vue d'ensemble de fonctionnement		TOTAL Budget 2025	BP 2026
DEPENSES		126 835,54	133 363,90
011	Charges à caractère général	51 255,00	24 365,00
012	Charges de personnel	74 000,00	86 760,00
014	Atténuations de produits		2 425,87
65	Autres charges de gestion courante	10,54	15,00
67	Charges exceptionnelles	1 570,00	1 398,66
68	Dotations aux amortissements	-	17 880,00
023	Virement section d'investissement		519,37
RECETTES		384 486,52	133 363,90
74	Subventions d'exploitation	384 486,52	133 363,90
002	Excédent cumulé		-

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		Total budget 2025	BP 2026
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL		51 255,00	24 365,00
60 - Achat et variation des stocks		8 500,00	9 000,00
602 - Achats stockés - Autres approvisionnements			
606 - Achats non stockés de matière et fournitures		8 500,00	9 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	0,00	3 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	500,00	
6064	Fournitures administratives	0,00	
6066	Carburants	8 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	
61 - Services extérieurs		41 590,00	14 515,00
612 - redevances de crédit-bail		27 280,00	0,00
6122	Crédit-bail mobilier	0,00	
6125	Crédit-bail immobilier	0,00	
6135	Locations mobilières	27 280,00	0,00
615 - Entretien et réparations		7 000,00	8 000,00
61551	Matériel roulant	7 000,00	8 000,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	
616 - Primes d'assurances		7 310,00	6 515,00
6161	Multirisques	6 500,00	6 515,00
6168	Autres	0,00	
618	Divers	810,00	
62 Autres services extérieurs		1 165,00	850,00
623 - Publicité, publications, relations publiques		485,00	400,00
6236	Catalogues et imprimés	485,00	400,00
6237	Publications	0,00	
6238	Divers	0,00	
625 - Déplacements, missions et réceptions		530,00	300,00
6251	Voyages et déplacements	530,00	300,00
626 - Frais postaux et de télécommunications		150,00	150,00
6262	Frais de télécommunications	150,00	150,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	
012 - CHARGES DE PERSONNEL		74 000,00	86 760,00
641 - Rémunérations du personnel		49 812,03	59 800,00
6336	Cotisation CNFPT	1 612,03	2 000,00
6411	Salaires, appointements, commissions de base	25 853,41	31 100,00
6412	Congés payés	0,00	
6413	Primes et gratifications	22 346,59	26 700,00
6414	Indemnités et avantages divers	0,00	
6415	Supplément familial	0,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	
645 - Charges de sécurité sociale et de prévoyance		22 687,97	24 200,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	11 513,38	13 000,00
6452	Cotisations aux mutuelles	0,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	9 690,20	10 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 084,39	1 200,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	400,00	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	0,00	
647 - Autres charges sociales		1 500,00	2 760,00
648	Autres charges du personnel	1 500,00	2 760,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		10,54	15,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	10,54	15,00
67- CHARGES EXCEPTIONNELLES		1 570,00	1 398,66
678	Autres charges exceptionnelles	1 570,00	1 398,66
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		0,00	2 425,87
673	Titres annulés sur exercice antérieur -Rbst trop perçu Région 1/3		2 425,87
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DÉPRÉCIATIONS ET AUX PROV		0,00	17 880,00
681 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		0,00	17 880,00
6811	. Dot° aux amort. immobilisations incorporelles et corporelles	0,00	17 880,00
023	Virement section d'investissement		519,37
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		126 835,54	133 363,90

Article 6 061 « Fournitures non stockables » : recharge de la navette.

Article 6 066 « Carburants » : carburant du bus scolaire.

Article 6 251 « Voyages et déplacements » : frais de déplacement pour les chauffeurs en cas de besoin de formation.

Chapitre 012 « Charges de personnel » : les sommes sont basées sur les dépenses réalisées en 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		Total budget 2025	BP 2026
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION		101 919,18	133 363,90
747 - Subventions et participations des collectivités territoriales		101 919,18	133 363,90
701	Vente de produits finis et intermédiaires - CEE	56 416,00	56 417,00
7471	Etat (Fonds Verts fonctionnement)	22 142,64	8 728,90
7472	Régions	23 360,54	20 000,00
7474	Communes	0,00	46 000,00
747	Reprise de subvention		2 218,00
77 - Subventions exceptionnelles		282 567,34	0,00
7741	Subvention exceptionnelle de la collectivité de rattachement	282 567,34	0,00
7588	Autres produits de gestion courante	0,00	
64198	Autres remboursement de charges du personnel	0,00	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		384 486,52	133 363,90

Tout comme les autres budgets, nous voterons également pour la fongibilité des crédits.

<i>Budget transport - Vue d'ensemble de l'investissement</i>		TOTAL Budget 2025	BP 2026
DEPENSES		302 400,00	226 091,42
001	Déficit reporté	-	157 217,08
1641	Emprunt	-	-
40	Opérations d'ordre		-
21/23	Programmes d'investissement	302 400,00	-
21/23	RAR 2025		68 874,34
RECETTES		288 526,78	226 091,42
002	Excédent reporté	14 235,00	-
021	Virement section fonctionnement		519,37
1068	Excédent de fonctionnement / Affectation du résultat	-	51 884,56
13	Subventions d'équipement	197 983,20	-
13	RAR 2025		121 353,50
1641	Emprunt	76 308,58	34 453,99
040	Opérations d'ordre - Amortissements des immobilisations	-	17 880,00

Chapitre 13 « RAR 2025 » : subventions de l'État et de la Région pour le financement de la navette.

1 641 « Emprunt » : emprunt d'équilibre.

➤ Vote Budget annexe Transport : Budget Primitif 2026 : Unanimité.

- **Taux de fiscalité locale 2026 :**

N. FAULE : Le Conseil municipal doit fixer les taux de fiscalité locale. En 2026, il est proposé de maintenir les taux de fiscalité.

TAXES	2025	PROPOSITION 2026
Taxe d'Habitation (TH)	25,80 %	25,80 %
FONCIER BATI (TFPB)	44,79 %	44,79 %
FONCIER NON BATI (TFPNB)	72,44 %	72,44 %
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	24,97 %	24,97 %

C. GELOT : Comme tout habitant, les taux sont toujours trop élevés. Mais je tiens à saluer le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation et que les taux soient reconduits pour l'année prochaine et que ce soit le cas tout au long du mandat.

N. BOURDOUNE : Cela a été le cas tout au long du mandat précédent et nous souhaitons ne pas avoir à les augmenter. Contrairement à ce que vous affirmiez tout à l'heure, les baisses de dotations peuvent s'imaginer, mais nous ne pouvons pas anticiper leur montant effectif. L'année dernière, elles étaient de 80 000 euros, contre 235 000 euros cette année. Nous avons pris un coup de matraque douloureux de l'État. Si cette tendance venait à continuer, malgré tous nos efforts de rigueur menés et sans augmenter les dépenses notamment de personnel, cela risque de devenir un sujet.

Soit l'État cesse de s'en prendre de manière systémique aux halls de centralité rurale, soit nous devons être amenés à faire des choix douloureux comme la fermeture de services à la population ou l'augmentation des taux de fiscalité. Tous ensemble, nous devons amener l'État à prendre raison si nous voulons que la ruralité continue d'apporter des services à la population et éviter que tout soit concentré dans de grandes communautés d'agglomération. L'État doit nous préserver. Nous faisons le choix de ne pas augmenter les taux de manière rationnelle et raisonnable et le ferons cet effort tant que nous le pourrons et j'espère jusqu'à la fin du mandat. Il y a quand même un sujet. L'État ne doit pas nous considérer comme des citoyens de seconde zone. Nous ne sommes pas la variable d'ajustement des difficultés financières de l'État qui peut, lui, se permettre d'avoir un budget en déficit. Il doit prendre soin des centralités, et je parle également de Varzy, Coulanges, Entrains/Nohain. Si les centralités tombent, ce sont tous les villages qui tombent.

C. GELOT : On s'inscrit tout à fait dans ce que vous dites, en espérant que le citoyen ne soit pas à la fin la victime des politiques nationales et la variable d'ajustement.

S. COTTON : Je m'abstiens, non pas par sanction à la stabilité. Dans notre campagne, nous nous étions engagés à diminuer les taux de fiscalité. C'est donc dans le respect de nos engagements.

N. BOURDOUNE : Cet engagement est louable. Nous l'avons pris et fait en 2020. Mais nous constatons qu'en diminuant vos taux de fiscalité, vous envoyez un signal très négatif à l'État, qui comprend que vous n'avez pas tant besoin d'argent que cela, alors qu'il s'agit du contraire. Vous prenez le risque de baisser encore plus les dotations, puisque vous reconnaissez vous-

même que vous avez trop de rentrées fiscales. Je crois que l'effort qui doit être mené par le plus grand nombre de communes du territoire, où les habitants ont un revenu moyen qui n'est pas très conséquent, c'est à minima de maintenir les taux. Un bon nombre de communes nivernaises ont dû augmenter les taux de manière assez conséquente. Les maintenir est déjà un effort quand on voit le montant de la baisse de dotations.

➤ Vote Taux de fiscalité locale 2026 : Unanimité (1 abstention : S. COTTON).

- **Surtaxes eau :**

N. FAULE : Il est proposé de maintenir le taux fixé en 2025 soit 0,625 € HT/m³ pour les consommateurs clamecycois et pour les ventes d'eau en gros aux communes extérieures (Armes, Chevroches, SIAEP Bourgogne Nivernais -La Forêt, Sembrèves-, Ouagne, Rix).

➤ Vote Surtaxes eau : Unanimité.

N. BOURDOUNE : Sur l'ordre du jour était inscrit un point sur les locations de salles. Nous avons souhaité ajourner ce dossier afin de le retravailler. Il sera présenté lors du prochain Conseil municipal.

RESSOURCES HUMAINES :

- **Personnel saisonnier :**

N. BOURDOUNE : Il est proposé :

- De recruter des agents contractuels pour pourvoir au remplacement de personnels titulaires en congé durant l'été (espaces verts, propreté) et assurer les ouvertures au public de certains services pendant la période estivale (baignade, musée, ...) ;
- De faire appel à un renfort saisonnier pour assurer l'entretien du cimetière.

Il est proposé de les rémunérer sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 367. Cela concerne huit jeunes.

➤ Vote Personnel saisonnier : Unanimité.

Suppression de postes :

N. BOURDOUNE : Cela ne correspond pas forcément à une diminution de l'effectif.

Il est proposé de procéder aux suppressions de postes suivantes correspondant à des départs (retraite, mutation, démission ...) ou des avancements de grade :

- 1 poste d'attaché à temps complet (Direction des Affaires Financières)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet (Pôle comptable)
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet (MLAC)
- 2 postes d'agent de maîtrise à temps complet (Equipe Régie agricole/Transports ; Equipe Embellissement de la ville/Cimetière)
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (Restauration collective ; Pôle périscolaire/Accueil périscolaire)

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet (Pôle Voirie et propreté urbaine ; Salle polyvalente)
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet (Pôle Travaux bâtiments)
- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 8/35^{ème} (Pôle Restaurants scolaires)
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet (Médiathèque)

Le Comité Social Territorial a émis un avis favorable quant à ces suppressions de postes. Nous avons pu créer les postes sur de précédents conseils, nous pouvons donc supprimer ces postes qui étaient occupés par les mêmes agents qui ont changé de grade.

➤ Vote Suppression de postes : Unanimité.

- **Création de postes :**

N. BOURDOUNE : Il est proposé de procéder aux créations de postes suivantes à compter du 1^{er} juin 2026 : 1 emploi permanent à temps complet d'adjoint technique (Pôle périscolaire/Accueil périscolaire) ; et 1 emploi permanent à temps non complet 28/35^{ème} d'adjoint technique (Restauration collective).

➤ Vote Création de postes : Unanimité.

- **Modifications de temps de travail :**

N. BOURDOUNE : Il est proposé de modifier comme suit le temps de travail de trois agents à compter du 1^{er} juin 2026 :

Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe qui passerait de 31,5/35^{ème} à 35/35^{ème} (médiathèque) ;

Augmentation de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique qui passerait de 24/35^{ème} à 35/35^{ème} (cinéma) ;

Diminution de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint technique qui passerait de 16/35^{ème} à 10/35^{ème} (cinéma).

Les modifications de temps de travail étant supérieures à 10 %, il y a lieu :

- De supprimer, à compter du 1^{er} juin 2026 :

1 emploi permanent à TNC 31,5/35^{ème} d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;

1 emploi permanent à TNC 24/35^{ème} d'adjoint technique ;

1 emploi permanent à TNC 16/35^{ème} d'adjoint technique ;

- De créer, à compter de cette même date :

1 emploi permanent à temps complet 35/35^{ème} d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe ;

1 emploi permanent à temps complet 35/35^{ème} d'adjoint technique ;

1 emploi permanent à TNC 10/35^{ème} d'adjoint technique.

Le Comité Social Territorial a émis un avis quant à ces modifications de temps de travail.

➤ Vote Modifications de temps de travail : Unanimité.

PATRIMOINE :

- Cession de terrain :

N. BOURDOUNE : Il est proposé de vendre à Madame Lysiane RIQUART la parcelle communale cadastrée section CI n° 235p1, lieu-dit « Beaugy », d'une surface de 155 m², contiguë à sa propriété.

Montant de l'estimation des services du Domaine : 1 250 €. Prix de vente proposé : 2 000 € (inclut l'étude géotechnique).

➤ Vote Cession de terrain : Unanimité.

ENVIRONNEMENT :

- Parc agrivoltaïque Eco-Delta : Convention d'Occupation Temporaire :

D. GIRAULT : Dans le cadre de la construction et de l'exploitation du parc photovoltaïque dit « des Soilles », la société Eco Delta souhaite implanter un parc photovoltaïque de nature agrivoltaïque d'environ 12MWc sur des terrains appartenant à des personnes privées situés sur le territoire de la commune de Clamecy, situés vers l'aérodrome. Ce dernier ne pose aucune difficulté sur la circulation aérienne.

L'énergie électrique produite par ce parc sera dispensée sur le réseau. Il faut donc créer une servitude car la conduite de câbles de transfert d'électricité du parc vers le site de Beaugy empruntera des chemins communaux. Cela entraîne une gêne qui est habituellement composée par une indemnité de servitude versée par les entreprises.

La remise à neuf du chemin n'est pas prévue dans la convention d'occupation temporaire (COT), d'une durée de quarante ans. La société versera une indemnité de 4 000 euros par an et par mégawatt (MW) installé sur le territoire de la Commune dans le cadre du Projet, à compter de la réalisation de la condition suspensive décrite dans la COT. La production est estimée à 12 MW.

N. BOURDOUNE : L'entreprise a été facilement convaincue par la négociation tarifaire et je remercie les agents qui s'en sont chargés. Il s'agit d'une très belle opération car, outre la redevance versée, nous bénéficierons de l'IFER (Impôt Forfaitaire sur l'Energie Renouvelable) après une année d'exploitation. C'est également ça, anticiper les difficultés budgétaires à venir : aller chercher les recettes là où elles se trouvent, ne rien lâcher pour toujours avoir plus de revenus dans un temps où l'argent public se raréfie.

D. GIRAULT : Cela sans concession au capitalisme général. Il faut vérifier que le site d'implantation ne nuit pas à l'environnement. On peut préférer l'installation d'une centrale photovoltaïque à l'installation d'un réacteur nucléaire. La gêne sera de quarante ans contre plusieurs milliers d'années pour les déchets nucléaires.

D. TAUPENOT : À quoi correspond cette puissance de 12 MW ?

N. BOURDOUNE : Si nous regardons le parc photovoltaïque sur les terrains de Syensqo. L'usine s'est associée au développeur pour obtenir 1 MW de production en autoconsommation, ce qui couvre quasiment toute la consommation électrique de l'entreprise. La puissance représentée est donc assez conséquente.

D. GIRAULT : Il faut se méfier des effets d'annonce. L'énergie produite par ce parc va au poste de répartition de Beaugy qui la redistribue dans l'ensemble du réseau. Nous pourrions croire, si nous écoutons les promoteurs, qu'il s'agit d'une production locale, mais ce n'est jamais le cas.

- Vote COT Parc agrivoltaïque Eco-Delta : Unanimité.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- ACL : Association Culture et Loisirs de Clamecy :

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : L'ACL, implantée à Clamecy depuis 50 ans, propose des activités de loisirs et un événement mensuel (les soirées Bœuf) en plus d'événements ponctuels (spectacle jeune public, foire aux disques et aux BD, ...). Elle sollicite une subvention de fonctionnement de 5 500 €. La subvention proposée est de 5 000 €.

- Vote Subvention ACL : Unanimité.

- Association Le Chevalet :

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : L'association le Chevalet, installé dans les locaux du CFTA, sollicite une subvention à hauteur de 1 860 € afin de programmer l'« Art dans les rues » et des cours de dessin.

Après échange avec les membres du bureau et au regard des comptes de l'association, il est proposé une subvention pour 2026 de 250 €.

- Subvention Le Chevalet : Unanimité.

- Association Rue des Livres :

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : Afin d'organiser l'évènement « à Clamecy, les livres envahissent le Grand Marché » les mercredis 15 juillet et 5 août prochains, l'association sollicite une subvention de 800 €. Il est proposé de verser une subvention de 500 €, identique à celle de l'an passé.

- Vote Subvention Rue des livres : Unanimité.

- Fédémuse :

K. EL MOUTTAKI-CAVALLI : L'association Fédémuse organise chaque année une saison musicale à Clamecy et dans les villages. Elle sollicite une subvention de 2 500 €. Il est proposé une subvention de 1 800 €.

- Vote Subvention Fédémuse : Unanimité.

- **Vélo-Club de Clamecy : Prix de la Municipalité**

G. TEXIER : Le Vélo-Club de Clamecy devait organiser une course le dimanche 26 avril. Cette dernière a été annulée par manque de participants. La course est trop sélective selon les équipes et elles ne veulent pas venir à Clamecy. Le parcours sera probablement modifié pour la prochaine fois.

La subvention sollicitée concerne l'organisation du prix de la Municipalité 2026 pour un montant de : 770 €. Date de la course cycliste : le dimanche 09 août 2026.

Il est proposé une subvention de 700 € + 2 coupes. La subvention 2025 était de 700 €.

Ils ont changé de parcours. Elle aura lieu vers Leclerc. Le podium sera face au restaurant La Mirandole, avenue Clément Ader, puis ira rue Saint-Exupéry et la route de Surgy.

➤ Subvention Vélo-Club de Clamecy : Unanimité.

- **CDAD : Conseil départemental de l'Accès au droit de la Nièvre**

I. CIUDAD-KADI : Le CDAD organise des permanences de conseil juridique une fois par mois à l'Espace Social des Vaux d'Yonne. Ce conseil est organisé par le tribunal de Nevers et sollicite une subvention de 1 000 € dans le cadre de ses permanences mensuelles.

Pour information en 2025, Decize attribuait une subvention de 450 € sur 1 000 € demandés et Fourchambault attribuait 200 € pour une subvention de 1 020 € demandée.

Il est proposé une subvention identique à celle de 2025, soit 300 €.

➤ Subvention CDAD : Unanimité.

- **AFPLI : Association Familiale Pour la Lutte contre l'Illettrisme :**

I. CIUDAD-KADI : L'AFPLI est une association départementale, ayant son siège social à Nevers, dont l'objectif est de prévenir l'illettrisme et l'analphabétisme et de favoriser, par l'apprentissage, la maîtrise des savoirs de base ou l'accès à la langue française et l'autonomie sociale.

À Clamecy, l'AFPLI intervient à la MLAC et son action bénéficie largement au public féminin ainsi qu'au public demandeur d'asile. Elle est également connue de la communauté des gens du voyage. Environ 70 personnes seraient accompagnées en 2025.

La subvention demandée s'élève à 3 000 €. Il est proposé la même somme que l'an passé à savoir 2 800 €.

D. GIRAULT : Nous avons un exemple des carences de l'État. Il me semble que l'alphabétisation des gens du CADA (Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile) soit une compétence de l'État. Je trouve aberrant qu'une commune doive assurer ces frais. Voici donc une compétence déléguée par l'État sans nous en donner les moyens alors qu'il s'agit d'un rôle régalien. La langue française est la langue officielle de la République française. Le financement de cette association devrait être un devoir d'état.

D. TAUPENOT : Le CADA utilise beaucoup les smartphones, tout comme nous. L'État a quand même montré un peu l'exemple dans la région Bourgogne Franche-Comté, notamment dans la santé. L'ARS (Agence Régionale de Santé) propose un système de traduction en direct.

I. CIUDAD-KADI : Pour bon nombre de gens du voyage, notamment les générations plus anciennes, les femmes n'allaient pas à l'école. L'association Gadjé emploie des femmes. J'en ai rencontré une qui m'a raconté qu'elle restait dans le secteur de Clamecy car elle ne pouvait pas lire sur les panneaux.

➤ Vote Subvention AFPLI : Unanimité.

INFORMATIONS AU CONSEIL :

N. BOURDOUNE : Je vais répondre aux questions qui m'ont été transmises par le groupe « Réveillons Clamecy ».

- Fonctionnement des cloches de la collégiale :

N. BOURDOUNE : Le groupe m'interpelle sur le fonctionnement des cloches de la collégiale, nous demande si la municipalité a bien pris en compte ce problème, les actions engagées pour y remédier et le calendrier pour un retour à la normale.

Nous avons bien pris la mesure du problème. Dès que celles-ci ont cessé de fonctionner, nous nous en sommes rendus compte. Le bureau du maire est situé juste en face. Par ailleurs, plusieurs riverains n'ont pas manqué de nous alerter car cela rythme leur vie. Nous sommes sur un équipement spécifique. Nous avons donc très vite saisi notre prestataire en charge de l'entretien de cette horloge et des cloches qui a fait le nécessaire. L'équipement était spécifique, il fallait donc commander voire faire fabriquer un certain nombre de pièces. Après plusieurs sollicitations au cours des trois derniers mois, notre prestataire nous a informé qu'il vient de recevoir ces pièces. Il s'est engagé à ce que les cloches resonnent courant mai. Nous saurons le relancer si la situation n'a pas évolué au 15 mai.

- Centre de réinsertion ou de rééducation pour mineurs :

N. BOURDOUNE : Il s'agit d'une rumeur persistante concernant l'ouverture d'un centre de réinsertion ou de rééducation pour mineurs dans les locaux de l'ancienne crèche de l'hôpital. Vous nous demandez de préciser si le projet est avéré, la nature exacte de la structure envisagée, centre de réinsertion ou de rééducation, les publics concernés, les modalités d'accès et le fonctionnement prévu.

Il ne faut pas écouter les rumeurs car elles se trompent souvent. C'est même la caractéristique d'une rumeur d'être infondée. Cependant, il y a près de deux ans, une structure associative nommée Cithéa, implantée dans les départements franciliens et se développe dans l'Yonne et de la Nièvre, a sollicité l'hôpital de Clamecy et moi-même en tant que président du conseil de surveillance, car elle souhaitait s'implanter dans des locaux disponibles dans l'enceinte de l'hôpital, la crèche intercommunale ayant déménagé sur le site de la Ferme Blanche, afin d'y créer un centre d'accompagnement d'enfants et de jeunes victimes de violences sexuelles intrafamiliales. Ce sont des professionnels de santé qui vont les prendre en charge durant une période de trois à six mois afin de les aider à se reconstruire, se remettre de leurs traumatismes et se construire un nouveau chemin de vie pour qu'ils puissent ensuite s'insérer dans la société. Ces spécialistes vont s'implanter et travailler sur notre territoire. Cela correspond malheureusement à un besoin qui n'est spécifique à la Nièvre. Quelques places vont s'ouvrir pour la Nièvre, mais ce sont des jeunes et des enfants à partir de 6 7 ans qui seront pris en charge dans un milieu apaisé, dans une enceinte sécurisée pour être accompagnés. Les modalités sont

simples. Un bail emphytéotique a été signé entre l'hôpital et l'association et un loyer annuel est versé à l'hôpital.

Nous sommes ravis de cette implantation dans des locaux vides et une implantation pour les jeunes de notre pays.

C. LEBON : Ces enfants iront-ils à l'école ?

N. BOURDOUNE : Bien sûr.

P. GUIHO : Il y a un établissement comme ça à La Machine.

N. BOURDOUNE : Je ne sais pas si c'est la même structure. L'association s'appelle donc Cithéa. Vous pouvez trouver leurs offres sur Internet.

Comme le dit très justement Madame Kadi, comme quoi la rumeur parfois...

C. GELOT : Les questions diverses servent à apporter des réponses. Dans ce cas-là, ça contrecarre la rumeur et ça donne quelque chose de positif.

N. BOURDOUNE : Tout à fait.

- **Préemption des parcelles BH 8 et 9 sises 4 chemin de la Côte pour 500 euros :**

N. BOURDOUNE : Ces parcelles sont limitrophes au parc Vauvert, dans la partie allant de la rue de Druyes vers la CFTA. Les propriétaires nous avaient contactés et nous avaient proposé de nous les donner pour en faire une extension du parc, un espace de jardinage et implanter des arbres en libre accès pour la population. Nous avons trouvé l'idée intéressante et avons manifesté notre intérêt.

Pour une raison qui nous échappe, ils ont eu une proposition d'achat par un tiers inconnu. Cette cession est passée en DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Comme la loi nous le permet, que nous avons ce projet et envisageons de le réaliser, nous avons décidé de préempter ces parcelles afin de réaliser l'extension du parc et la création d'un espace verger en libre accès pour les habitants souhaitant cueillir des fruits.

- **Remerciements à Joëlle Gaudry :**

N. BOURDOUNE : Nous avons parmi nous quelqu'un qui a rejoint notre collectivité en 1986. Depuis cette date, elle a organisé et préparé tous les conseils municipaux de cette collectivité. Elle a épuisé des générations d'élus. Ce soir était son dernier conseil municipal, puisqu'elle va bénéficier des joies de la retraite. C'est donc la dernière fois qu'elle est avec nous en tant que représentante de nos services. Elle pourra continuer d'assister à nos travaux, les séances étant publiques. J'aimerais la remercier chaleureusement publiquement et devant vous et vous demander de vous joindre à moi pour l'applaudir. Merci Joëlle.

Applaudissements.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare que la séance est levée.

Remarques émises lors du Conseil Municipal du mercredi 24 juin 2026 : Aucune.

➤ Vote PV du Conseil Municipal du 30 avril 2026 : Unanimité.